



Chambre à PARIS en déshérence

Par **lecygne**, le **05/05/2014** à **23:58**

Bonjour,
Je suis sur le pont de m'engager dans l'achat d'un studio à Paris. Celui-ci bénéficie de l'usage d'une pièce supplémentaire de 11 m² dont la propriétaire est décédée il y a 25 ans. La déshérence a été notifiée par un notaire quelques années après son décès. L'actuel propriétaire paie les charge du syndic sur cette pièce depuis 18 ans, mais pas les impôts. Ai-je une chance de pouvoir, à terme, acquérir officiellement cette pièce qui ne peut être reliée à aucun autre appartement ? L'état peut-il céder à un cout symbolique 11 mètres carré ou devrais-je m'attendre, en cas de revente un jour par l'état, à la payer plein pot ?
Merci de votre aide. Je dois prendre une décision assez vite et éviter de tomber dans un piège car le studio est en vente assez cher pour ce qu'il est.